



Marie POCHON

Députée de la 3^{ème} circonscription de la Drôme
3 rue Aristide Briand
75007 PARIS

Rachida DATI

Ministre de la Culture
182 rue Saint-Honoré,
75001 Paris

Paris, le 13 octobre 2025

Objet : Absence de mention de l'agrégation « Langues de France » sur le site « Devenir enseignant »

Madame la Ministre,

J'ai récemment été interpellée par la Fédération des enseignants de langue et culture d'Oc concernant l'absence de mention de l'agrégation « Langues de France » sur le site ministériel « Devenir enseignant ». Ce concours, créé en 2017 suite à demandes répétées des associations d'enseignants des diverses langues de France (basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc), a donné aux enseignants certifiés des langues concernées des perspectives de carrière équivalentes à celles de leurs collègues des autres disciplines. Il a également permis aux universités concernées de développer des formations de haut niveau dont bénéficient les candidats – souvent déjà titulaires d'un CAPES – et, au-delà, les élèves dont ils ont la charge.

Cette absence de mention soulève la crainte que le concours pour obtenir l'agrégation ne puisse avoir lieu en 2026, faute d'informations nécessaires. Cela serait d'autant plus préjudiciable que l'enseignement des langues régionales et notamment de l'occitan-langue d'oc, est d'ores et déjà confronté à beaucoup de difficultés et des moyens insuffisants, qui permettent d'enseigner la langue et de la culture qu'elle porte à seulement une très petite minorité d'élèves de la trentaine de départements où l'occitan-langue d'oc est implanté. Cette situation met en péril sa transmission et donc sa survie.

Les langues régionales sont vectrices d'une culture et d'un patrimoine ancestral, de traditions orales, d'une histoire participant à celle de notre pays, de pratiques artistiques, littéraires, mais aussi sociales, et il est essentiel que nous puissions préserver ce qui fait partie de notre patrimoine, de notre histoire, et de ce que nous sommes, en France, dans toute notre diversité. Ces langues sont par ailleurs définies dans la Constitution comme appartenant au patrimoine national.



Madame la Ministre, cette absence de mention du concours est-elle due à un retard de mise en ligne des informations par votre Ministère ? Par ce courrier, je souhaite insister sur la nécessité d'ajouter l'agrégation externe des langues de France, dont l'option occitan-langue d'oc, à la liste des sections et options susceptibles d'être ouvertes au plus vite.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie POCHON